

## DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Le 26 novembre 2020

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

- Objet :**
- **Observations de Rio Tinto Alcan inc. relatifs à la Demande d'adoption des normes de fiabilité PER-003-2, PER-006-1, PRC-025-2 et PRC-027-1**
  - **Dossier de la Régie : R-4135-2020**

Chère consœur,

Notre cliente, Rio Tinto Alcan inc. (« **RTA** »), a pris connaissance de la demande du Coordonnateur de la fiabilité (le « **Coordonnateur** ») et de l'Avis aux personnes intéressées daté du 23 novembre 2020 (A-0003) relativement au dossier mentionné en rubrique.

RTA soumet à la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») comme **Annexe A** un document intitulé « Commentaires de RTA », lequel a été déposé dans le dossier R-4132-2020 le 20 novembre 2020 par le Coordonnateur<sup>1</sup> à la suite de la demande de la Régie d'obtenir les commentaires des entités visées quant à la suffisance ou non des mécanismes réglementaires en place au Québec afin de réagir en temps opportun aux difficultés engendrées par la pandémie de la COVID-19.

En ce qui concerne la demande d'adoption des normes PER-006-1 et PRC-027-1 par le Coordonnateur dans le présent dossier, RTA réfère plus particulièrement à sa demande formulée à la page 6 des Commentaires de RTA visant à obtenir un délai de 24 mois (au lieu de 18 mois) pour la date d'entrée en vigueur de ces normes suivant leur adoption par la Régie afin d'assurer que les formations soient données en respectant les mesures de santé et sécurité au travail dans le contexte de la Pandémie, des Mesures et des Procédures RTA.<sup>2</sup>

RTA demande au Coordonnateur d'indiquer à la Régie sa position relativement à cette demande de RTA, et ce, au plus tard le 2 décembre 2020, à défaut de quoi RTA n'aura d'autre choix que de déposer une demande d'intervention formelle dans le présent dossier, incluant un budget de participation.

---

<sup>1</sup> R-4132-2020 : Pièce C-HQCMÉ-0011.

<sup>2</sup> Les termes « Pandémie », « Mesures » et « Procédures RTA » sont définis dans les Commentaires de RTA.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

**Dentons Canada S.E.N.C.R.L.**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pierre D. Grenier', is enclosed within a large, loopy blue oval scribble.

Pierre D. Grenier  
PDG/

p.j. Commentaires de RTA